

DECLARATION LIMINAIRE CTL 28/02/2017

La situation actuelle est lourde d'enjeux importants pour les salariés et, plus largement, pour toute la population.

La DGFIP, ses missions et ses agents sont attaqués sans répit depuis plusieurs années.

La Fonction Publique fait l'objet de nouvelles menaces dans le cadre de la campagne présidentielle. Après cinq ans d'une politique particulièrement néfaste, certains candidats nous promettent que le pire est à venir.

Parce que nous voulons pouvoir remplir pleinement nos missions de Service Public, il est indispensable que nous disposions des moyens humains, logistiques et réglementaires à la hauteur des besoins de nos usagers.

Cela passe par :

- Le renforcement de nos missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;
- L'abandon du projet de prélèvement à la source et des restructurations ;
- Des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation et de fin de la précarité ;
- L'augmentation du pouvoir d'achat qui passe nécessairement par une nouvelle et immédiate revalorisation de la valeur du point ;
- De véritables améliorations de carrière pour tous, qui appellent bien d'autres mesures que le protocole PPCR ;
- L'abandon du RIFSEEP et de toute forme de modulation des régimes indemnitaires ;
- Le maintien et le renforcement d'une action sociale au niveau ministériel et interministériel ;
- La mise en oeuvre d'une politique de rééquilibrage de la fiscalité entre les ménages et les entreprises, et de réels moyens de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Non content d'avoir dégradé les conditions d'accueil du public dans les centres des Finances Publiques, d'avoir installé des bornes CAF dans les dits accueils en 2016, d'avoir créé des centres de contacts, de généraliser l'accueil personnalisé sur rendez-vous... c'est dans de nouveaux locaux que le directeur général organise l'accueil des usagers des Finances Publiques : les Maisons de Services au Public (MSAP).

Cette nouvelle forme d'accueil s'organisait jusque là dans des MSAP initiées par des collectivités locales, en application de l'instruction du 7 octobre 2015. Plus fort, plus haut, plus loin : le Directeur Général promeut désormais l'accueil (tarifié) dans les MSAP postales.

En clair pour pallier à la destruction massive du réseau et du maillage territorial et dans la droite ligne de l'instruction du 7 octobre 2015, le réseau des agences postales « devient une solution » pour la DGFIP. Mais tout cela bien sûr a un coût.

La CGT Finances Publiques considère que l'accomplissement des missions doit se réaliser dans la sphère publique, des missions techniques aux missions d'État. Aussi, les missions de la DGFIP doivent être exercées par des agents sous statut et dans des services de proximité et de pleine compétence.

Concernant le CTL de ce jour nous devons nous prononcer sur des points très divers et variés.

Pour le projet de l'ASR 2018, vous nous avez envoyé les documents en amont du CTL accompagnés d'un message nous expliquant le déroulé des opérations et nous précisant qu'il y avait eu et qu'il y aurait concertation. Nous sommes plus que dubitatifs et nous espérons que ce n'est pas un vain mot de votre part surtout qu'une grande majorité des agents de Nice rejette ce projet.

Au sujet des SPF, nous découvrons que pour Antibes et Grasse les opérations de fusion de l'ASR 2017 sont reportées en 2018. Quand la CGT vous avait fait cette proposition lors du CTL de novembre, vous nous aviez répondu qu'on ne pouvait pas reculer puisque cela avait été acté lors d'un CTL.

Encore une fois nous avons raison, il est donc toujours urgent d'attendre.

De même ce n'est pas en créant de la gestion conjointe entre les bureaux que vous allez résoudre les problèmes de retard.

Pour le TAGERFIP de la direction, vous revenez de façon unilatérale sur une décision prise en CTL, qui créait des garanties pour les agents, belle preuve de dialogue social !

Ne parlons pas des nouvelles modalités de fonctionnement des instances paritaires, qui sont pour nous inadmissibles, le diktat du DG remettant en cause les règles en cours de mandat. Le DG souhaiterait la mort du dialogue social qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Force est de constater que vous aussi remettez en cause tous nos acquis locaux.

Faudra-t-il attendre que le prochain directeur revienne de la même façon sur toutes vos décisions ?